

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
<b>Herausgeber:</b>	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
<b>Band:</b>	10 (1934-1935)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	L'entraînement des troupes au service d'été en montagne
<b>Autor:</b>	Probst, R.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-704235">https://doi.org/10.5169/seals-704235</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Nous ne conserverons nos libertés actuelles qu'en maintenant notre armée.

La valeur défensive de l'armée d'un pays est le plus sûr garant de son indépendance.

La démonstration patriotique aux Rangiers doit prouver, d'une manière éclatante, que le peuple suisse tout entier est absolument décidé, aujourd'hui comme hier et demain comme aujourd'hui, à sauvegarder l'indépendance de son pays. Le monde doit savoir aussi que *le peuple suisse et l'armée suisse* sont indivisibles, ne font qu'un! Cette manifestation militaire aux Rangiers est en même temps une *manifestation nationale*.

C'est la raison pour laquelle nous adressons cet appel à tous nos soldats et nous les engageons à venir célébrer en commun, le 30 septembre courant, les mémorables événements de 1914!

Cette manifestation solennelle doit être l'expression fidèle de l'esprit de solidarité qui anime la Nation suisse tout entière!

*Société suisse des Officiers.  
Association suisse de Sous-Officiers.*

## L'entraînement des troupes au service d'été en montagne

Depuis un certain nombre d'années déjà, le Département militaire fédéral a fait de sérieux efforts en vue de favoriser et de stimuler la pratique du ski au service militaire et en dehors du service. Cet appui moral et financier, et le fait que notre plus haute autorité militaire a ainsi officiellement sanctionné l'importance du ski pour l'armée, ont naturellement eu une influence très profonde sur le développement du ski en tant que sport, et lui ont donné une impulsion considérable. C'est pourquoi on peut dire aujourd'hui que la pratique du ski a atteint dans notre pays, tant dans l'armée que comme sport, un niveau enviable.

Maintenant qu'a été créée dans ce domaine une base solide et large, le Département militaire fédéral projette de faire faire un pas de plus à l'instruction technique des troupes pour le service d'été en montagne, et d'organiser des cours d'entraînement volontaires en haute montagne, pendant l'été, comme cela a été fait jusqu'ici pour le service d'hiver en montagne, tant dans les cours réglementaires que dans des cours spéciaux hors service.

Cette mesure est la conséquence logique et nécessaire du principe reconnu que notre armée doit être de plus en plus entraînée au séjour et à la guerre en montagne, et instruite sur place, et qu'il importe d'accoutumer les cadres, dans une plus large mesure que jusqu'ici, aux particularités du service en montagne durant les différentes saisons.

Bien que les principes fondamentaux de la conduite du combat, ainsi que les bases psychologiques de l'éducation et de l'instruction générales du soldat restent immuables, le changement de la configuration du terrain des opérations nécessite dans chaque cas des mesures et pose des exigences spéciales. Et cela est tout particulièrement vrai pour la conduite du combat en montagne, dont les particularités se répercutent profondément aussi bien sur le commandement que sur la troupe elle-même. La liberté de mouvements limitée, la pénurie des voies de communication, la pauvreté des ressources locales, les dangers élémentaires que l'on court en montagne exigent outre une organisation et un équipement spéciaux, un entraînement particulier.

Les caractéristiques essentielles de la conduite du

combat en montagne sont d'une part des exigences intellectuelles et physiques plus grandes et, d'autre part, le fait que le temps disponible, l'espace et les conditions atmosphériques sont appréciés d'une manière autre que dans la conduite du combat en plaine.

La guerre en montagne, c'est la petite guerre. Le terrain oblige à séparer les mouvements, à décentraliser la conduite du combat. Le combat lui-même prend la forme d'une lutte acharnée pour la possession de passages, de crêtes, de vallées et de sommets. Une lutte dont sort victorieuse la troupe la mieux aguerrie, la plus tenace et la plus disciplinée.

La guerre en montagne est aussi riche en contrastes que la montagne elle-même. La masse disparaît, la supériorité en hommes et en matériel devient une notion relative. La valeur du soldat est seule décisive. La montagne stimule l'individualité, l'énergie farouche, exige la mise en œuvre de toutes les forces, demande une endurance à toute épreuve. Et le soldat doit répondre individuellement à ces exigences. Tout dépendra de sa résistance physique et de ses qualités intellectuelles et morales.

C'est en vue de créer cet état d'esprit, et afin de familiariser le soldat avec les moyens techniques en usage en montagne que sont projetés les cours volontaires d'instruction sur le service en montagne. Le Département militaire fédéral prépare sur la matière un règlement qui paraîtra prochainement.

Ne seront acceptés dans ces cours volontaires hors service que des militaires accoutumés à la montagne et possédant des connaissances générales sur la technique d'été et d'hiver, c'est-à-dire qui font partie de sociétés sportives pratiquant l'entraînement en montagne. Grâce à cette disposition, les liens qui unissent à l'armée les groupements sportifs d'alpinistes se trouveront resserrés d'une façon réjouissante, et il est certain que l'alpinisme bénéficiera de cette propagande et fera de nouveaux adeptes.

On pourrait craindre, au premier abord, que l'extension à la période d'été de l'instruction volontaire sur le service en montagne nuise à l'activité déployée en matière d'alpinisme par les sociétés d'officiers et de sous-officiers. Il n'en est heureusement rien. Tout comme ces sociétés peuvent, malgré les cours de ski et de patrouilles organisés et soutenus financièrement par le Département militaire fédéral, déployer une activité fort intéressante dans le même domaine, elles auront toute liberté de continuer à perfectionner l'instruction du plus grand nombre possible de leurs membres dans la pratique de l'alpinisme, en faisant appel comme directeurs techniques à des guides brevetés.

Des patrouilles en haute montagne, des cours d'alpinisme, des concours de marche en montagne ne devraient manquer dans le programme d'activité d'aucune société d'officiers et de sous-officiers, ne serait-ce que pour redonner à nos camarades qui s'en sont détournés l'amour de la montagne, pour leur dévoiler les incomparables beautés de notre domaine alpestre et leur faire éprouver les joies pures qui récompensent tous ceux qui en trouvent le chemin.

C'est pour notre jeunesse la plus belle école de civisme et d'amour de la patrie.

R. Probst.

## La psychologie du cheval

La psychologie du cheval a déjà été traitée par beaucoup d'auteurs et en particulier par le professeur français Le Bon; pour ceux qui n'ont pas le temps de